

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

30/05/2025

Date d'affichage

30/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin, à 18h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEMOURON Eric.

Etaient présents :

M. COQUILLON Yves, Mme DELOGE Sylvie, M. DEMOURON Eric, M. GUILLIER Amaury, M. LAUREAU Alain, M. LAURENCON Benoît, M. MARTIN François, Mme MILLOT Agnès, Mme PERRIER Catherine

Procuration(s) :

M. PICARD Hervé donne pouvoir à Mme PERRIER Catherine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. PICARD Hervé

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DELOGE Sylvie

Numéro interne de l'acte : DELIB2025_16BIS

Objet : Demande de subvention à l'Office national des combattants et des victimes de guerre

Suite à la labellisation nationale au titre du 80e anniversaire de la Libération obtenue pour la célébration prévue à Clamerey les 6 et 7 septembre 2025, décrite ci-dessous :

Description de l'action : commémoration du 80e anniversaire de la Libération

- Reconstitution d'un camp allié pour le 80^e anniversaire de la Libération avec exposition de matériel d'époque
- Cérémonie commémorative au Monument aux Morts en présence d'associations patriotiques
- Diffusion du film sur le déporté et résistant Pierre Jobard dans l'église de Clamerey
- Hommage à la résistante Christiane Perceret (enterrée à Clamerey) pour l'anniversaire de sa mort : recueillement sur sa tombe

Structures organisatrices : commune de Clamerey et association Teamecaniquesport chargée de la communication, de la reconstitution du camp militaire et de la buvette.

Budget prévisionnel : 2797,40 €

Pour mener à bien cette célébration, la commune sollicite une aide de 2000 euros auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de commémoration du 80 anniversaire de la Libération les 6 et 7 septembre 2025 dont le budget prévisionnel s'élève à 2797.40 € (fiche-projet en annexe) ;
- autorise M. le Maire à solliciter une aide de 2000 euros auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre ;
- approuve le versement d'une subvention maximum de 1000€ à l'association Teamecaniquesport pour l'organisation de cette manifestation sous réserve et en fonction du montant du versement de l'aide de l'Office national des combattants et victimes de guerre (le montant de la subvention sera proratisé en fonction du montant de la subvention obtenue) ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CLAMEREY
Le Maire, Eric DEMOURON

Le Secrétaire de séance,
Sylvie DELOGE

